



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Eau et Biodiversité

Affaire suivie par : patrice MEURDRA
Tél. : 02.31.43.16.69.
Mél. : patrice.meurdra@calvados.gouv.fr

10 boulevard général Vanier
CS 75224
14052 Caen cedex 4

Caen, le 14 MARS 2023

Le Préfet

à

M. le Président du Conseil Départemental
à l'attention de Thierry PAY
directeur de l'eau, du littoral et de la mer
Conseil départemental du Calvados
1 place Gambetta
BP 20520
14035 CAEN Cedex 1

Objet : Prolongement de la campagne de dragages du port de Courseulles-sur-Mer

Par courrier en date du 1^{er} mars 2023, vous m'informez que vous êtes dans l'impossibilité de terminer la campagne de dragages 2022-2023 dans les délais impartis, soit le 15 mars 2023, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur et que vous souhaitez la prolonger jusqu'au 15 avril 2023.

Au vu des difficultés rencontrées au démarrage de cette campagne et de la mise en place du protocole environnemental, sous réserve de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral initial, veuillez trouver ci-joint l'arrêté préfectoral complémentaire vous autorisant à prolonger le dragage des sédiments du port de Courseulles-sur-mer et le refoulement, jusqu'au 15 avril 2023, inclus.

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice adjointe,
déléguée à la mer et au littoral,

Florence RICHARD

